



L'APERÇU DE...

Régis CAUCHE

Vice-Président prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets de la Métropole Européenne de Lille

En avril 2021, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a voté son nouveau Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés qui fixe 4 grands axes : jeter moins, trier mieux, améliorer le service aux habitants et moderniser le traitement des déchets.

Les déchets, c'est le 2^e budget de la MEL avec 170 millions d'euros annuels et 81,5 millions d'investissements supplémentaires prévus sur le mandat. En adoptant ce nouveau cadre, la MEL réaffirme son engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire qui touche directement la vie quotidienne de 1,2 million d'habitants.

Depuis le 7 novembre, les jours de collecte ont changé dans la plupart des communes et les couvercles des poubelles destinés aux emballages ménagers et papiers (« les recyclables ») vont être peu à peu remplacés pour devenir jaunes avec des consignes de tri simplifiées.

Par ailleurs, la collecte séparée du verre fait aujourd'hui l'objet d'une première vague de déploiement : 17 des 95 communes de la MEL vont être concernées par l'implantation de points d'apport volontaire (PAV) avant la fin du premier trimestre 2023. Elles devraient être une cinquantaine d'ici à 2024. De 920 bornes existantes aujourd'hui, on en comptera près de 5 000 PAV sur le territoire en 2026.

Ces évolutions de nos habitudes permettent de simplifier les gestes des habitants, de mieux trier le verre et les emballages afin d'augmenter la collecte et le recyclage.

Ayez le bon geste, changez de réflexe : voilà la consigne et elle s'adresse à tous.

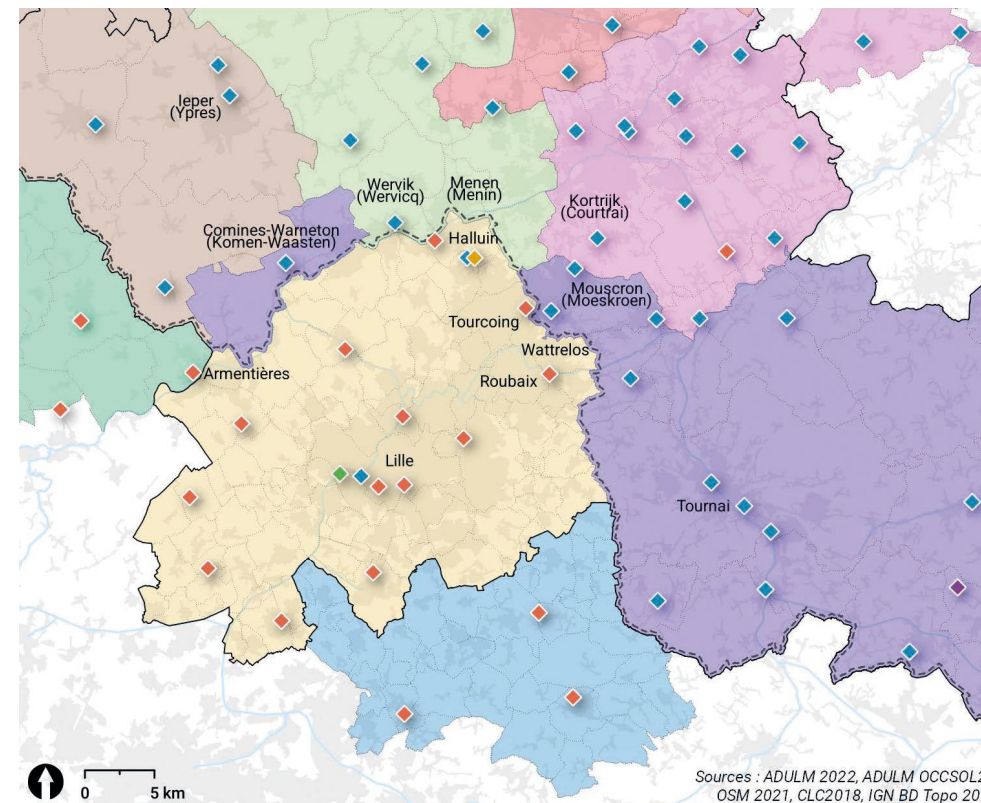


© VL / MEL

Centre de valorisation énergétique d'Halluin

LA CARTE DU MOIS

UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES DÉCHETS EN BELGIQUE



0 5 km

Sources : ADULM 2022, ADULM OCCSOL2D, OSM 2021, CLC2018, IGN BD Topo 2016

- ◆ Centre de valorisation des déchets (énergétique et organique)
 - ◆ Centre de valorisation énergétique
 - ◆ Centre de valorisation organique
 - ◆ Déchetterie
 - ◆ Centre de tri des déchets ménagers
- Périmètres de gestion des déchets**
- IMOG
 - Ipalle
 - IVVO
 - MEL
 - Mirom
 - CCFI
 - CCPC
- Limites administratives**
- Frontière France/Belgique
 - Limite de l'Eurométropole
 - Limite communale

Novembre 2022

En Belgique, la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers est une compétence communale exercée dans le cadre défini - et le contrôle exercé - par chacune des trois régions. Cette compétence est le plus souvent exercée via une intercommunale (1 à Bruxelles, 7 en Wallonie et 28 en Flandre). Les intercommunales gèrent également des points d'apport volontaire. Les règles de tri peuvent ainsi différer d'une commune à l'autre et les produits en verre (bouteilles) sont soumis à des consignes.

La gestion des déchets est financée à travers une taxe communale dont une part forfaitaire est payée à la commune 1 à 2 fois par an, et une part incitative dépend des quantités de déchets jetés.

Pour en savoir plus, retrouvez notre fiche transfrontalière sur la gestion des déchets sur adu-lille-metropole.org

L'Aperçu est une publication de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Directeur de publication : Didier DECOUIGNY
Responsable de publication : Amélia DUVAL
Rédaction : Cynthia CHAUVET



adu59 | adu5m | adu-lille-metropole.org

Centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover 59000 Lille // +33 (0)3 20 63 33 50

L'APERÇU

de l'Agence N°18 · NOVEMBRE 2022

LES ACTUALITÉS

REDÉCOUVRIR LA DEÛLE DEPUIS L'EAU

Le 21 octobre dernier, l'Agence et la Métropole Européenne de Lille (MEL) organisaient une visite *in situ* sur la Deûle à destination des élus des communes concernées et des partenaires associés au projet de liaison Seine-Escaut. Le temps d'une traversée en péniche, les maires participants ont pu échanger sur les enjeux de ce grand équipement métropolitain et poser un autre regard sur les perspectives de développement du territoire, notamment sur le partage des usages autour de la voie d'eau. Voies Navigables de France et Ports de Lille ont apporté leurs éclairages sur les aménagements déjà en cours ou à venir dans la perspective du Canal Seine Nord Europe.



Publication « Portrait de territoire de projets Deûle partagée » à retrouver en ligne sur : www.adu-lille-metropole.org

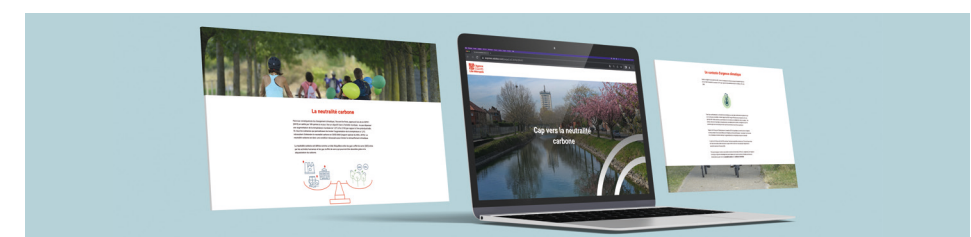


RENCONTRES DE L'AGENCE « LA GESTION DES DÉCHETS DANS LA MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE : MIEUX COMPRENDRE LES DÉFIS »

Nouvelle édition des Rencontres de l'Agence le jeudi 1^{er} décembre de 09h30 à 12h au Couvent des Clarisses de Roubaix : jeter moins, trier mieux, quelle gestion des déchets sur le territoire de la MEL ? L'Agence fera un point sur l'évolution de la réglementation et présentera quelques chiffres clés issus de son nouveau Mémo. Régis Cauche, Vice-Président Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets de la Métropole Européenne de Lille et les équipes de la Direction Déchets exposeront la stratégie MEL et l'installation prochaine de points d'apport volontaires dans les communes. Enfin, une table ronde rassemblant d'autres territoires et acteurs de la valorisation permettra d'aller observer les démarches déjà en action.

Inscription sur www.adu-lille-metropole.org

L'AGENCE POURSUIT SON OBSERVATION DE L'URGENCE CLIMATIQUE



Engagée depuis plusieurs années sur la thématique du climat, l'Agence publie aujourd'hui une storymap pédagogique « Cap vers la neutralité carbone » portant sur deux axes majeurs : la neutralité carbone et la résilience territoriale. De nombreuses études produites et travaux d'observation y sont compilés : îlots de chaleur urbains, compensation et séquestration carbone, trame brune... Objectif : expliquer la neutralité carbone de manière pédagogique et proposer des clés de lecture territoriales sur un thème précisément d'actualité.

Découvrez la storymap « Cap vers la neutralité carbone » sur le site de l'Agence

LE DOSSIER THÉMATIQUE

LES ENJEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Les EPCI ont l'obligation de définir leur politique de prévention des déchets dans un document réglementaire, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui doit être révisé tous les 6 ans.

Ces dernières ont ainsi la responsabilité de la politique de prévention et de gestion des déchets auprès des ménages, administrations et une partie des artisans et commerçants du territoire. La gestion du reste des déchets (les déchets d'activités économiques) revient aux producteurs des déchets eux-mêmes en suivant le principe des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)¹.

PRÉVENIR POUR RÉDUIRE

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a engagé en 2022 la révision de son programme 2017-2021. Quant à la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC), elle assure la compétence « gestion des déchets » depuis 2020 et a ainsi établi son premier PLPDMA en 2021.

Ces documents fixent plusieurs objectifs en matière de réduction des déchets.

Le PLPDMA de la MEL ambitionne ainsi une diminution de 15 % du poids des déchets annuel par habitant entre 2010 et 2030.

Pour ce faire, le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) insiste sur le respect des règles de tri à la source qui permet de réduire de 50 % les quantités de biodéchets et d'emballages recyclables dans les bacs.

La MEL a par exemple distribué plus de 2 500 composteurs individuels afin de réduire le taux de biodéchets dans les bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Le PLPDMA de la CCPC vise, lui, un objectif de réduction de 30 % du volume de déchets ménagers. À la suite de concertations avec élus et citoyens, 450 foyers ont été équipés de composteurs d'une capacité de 400 litres et de bioseaux de 10 litres.

En parallèle, 29 communes ont été équipées de composteurs collectifs (126 au total).

VERS L'EXTENSION DES RÈGLES DE TRI

De nouvelles réglementations nationales en matière de tri à la source s'appliqueront sur notre territoire dès janvier 2023 pour le verre, et 2024 pour les biodéchets.

Cela s'applique déjà pour la CCPC pour le verre. La communauté de communes a installé 240 points d'apport volontaire (PAV) dans les 38 communes, soit un pour 400 à 500 habitants. Elle distribue également des sacs de pré-collecte pour faciliter le transport des bocaux et bouteilles.

Sur la MEL, les campagnes de caractérisation² ont révélé que 2/3 du contenu de la poubelle OMR pourraient être évités par des actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire...) ou faire l'objet d'un recyclage par un meilleur tri (déchets valorisables).

Pour mieux trier, 5 000 points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre sont en cours de déploiement sur le territoire métropolitain, dans les communes volontaires, soit une quinzaine en 2022,



POUR EN SAVOIR PLUS

L'Agence organise le 1^{er} décembre ses Rencontres sur la thématique des déchets de leur production à leur valorisation. L'occasion de comprendre les enjeux territoriaux en matière de gestion des déchets, de découvrir la stratégie métropolitaine et d'écouter des experts de la thématique venus d'autres territoires s'exprimer sur le sujet. En parallèle sera diffusé le « Mémo Déchets », production originale de l'Agence mettant en avant chiffres clés, objectifs de la Métropole et initiatives locales afin de mieux appréhender les processus de gestion et de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

puis autant en 2023 et en 2024, pour couvrir la moitié du territoire d'ici à 2024.

Enterrés dans les cas de projets de rénovation de l'espace public et dans les sites sensibles ou à valeur patrimoniale, les PAV seront, pour la plupart, en aérien (c'est-à-dire posés sur le sol). Ce dispositif permettra de tester dans le temps leur implantation et d'en garantir la possible réversibilité en cas de dysfonctionnements. Ce nouvel élément de mobilier urbain sera disponible en trois modèles afin d'offrir aux communes des possibilités de choix adaptés au contexte urbain et paysager des lieux d'implantation.

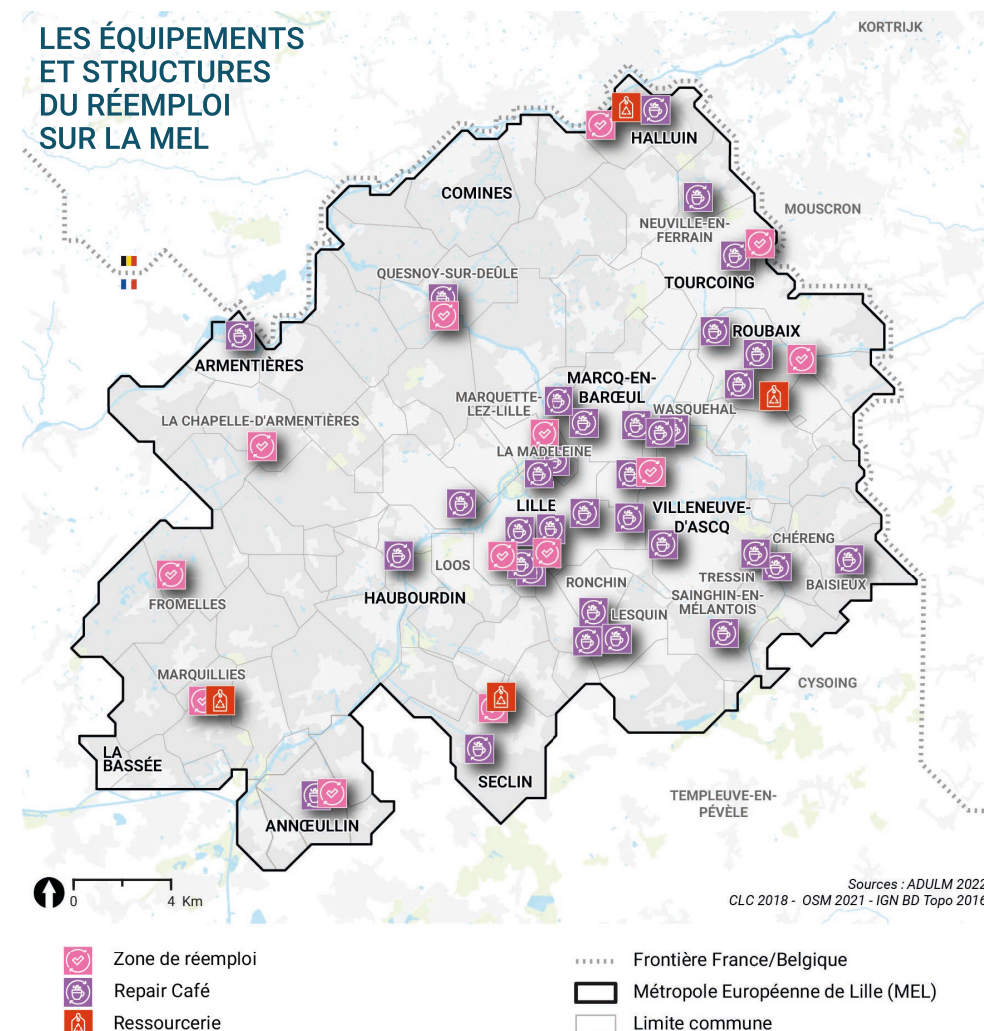
VALORISATION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À quoi peuvent servir nos déchets ? Devenir un déchet n'est pas une fin en soi pour chaque produit que nous jetons. En fonction du type de déchets, il existe plusieurs options de valorisation. Si le recyclage des produits triés fait partie des solutions de valorisation les plus connues, elle n'est pas la seule. À travers des démarches individuelles d'apport volontaire, il est possible de donner une seconde vie aux objets en les amenant dans des Repair Cafés, ou bien de produire une énergie locale avec les biodéchets déposés dans les PAV. Les

biodéchets, une fois traités via un processus de méthanisation, permettent de produire du biogaz. C'est le cas au sein du Centre de Valorisation Organique (CVO) de la MEL à Sequedin, produisant le biogaz qui alimente les bus du réseau Ilévia.

¹ Les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits assurent l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

² Action visant à étudier le contenu des poubelles collectées.



© ADULM, Novembre 2022

LES CHIFFRES CLÉS

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL



651 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés

556 kg / habitant



13 déchetteries fixes, 26 mobiles

toutes équipées de zones de réemploi



2 centres de tri

valorisant 74 % des déchets recyclables collectés (plus que le pourcentage national)



1 centre de valorisation énergétique

valorisant 54 % des déchets collectés



1 centre de valorisation organique

valorisant 10 % des déchets collectés, produisant 2 600 tonnes de compost et 3 100 MWh



810 points d'apport volontaire déjà implantés dans 39 communes de la MEL



2 500 emplois salariés dans les activités privées liées à la gestion des déchets

soit 24 % de l'emploi salarié régional dans ce même domaine